vait au même moment dans le chemin du Lazaro, reçut une commotion et fut renversé dans le fossé. Il put se relever sans aucun mal. On ne signale, dans les environs, aucun accident grave.

DANS LES AUTRES RÉGIONS

Paris, 1er juillet. — Un ouragan a ravagé, hier après-midi, la partie du département de la Gironde s'étendant au sud-est de Bordeaux, jusqu'au delà de la Réole. A La Réole même, il y avait sur la place du Turon une épaisseur de grêle de cinquante centimètres.

Le désastre s'est étendu jusque sur le département du Lot-et-Garonne.

Dans la soirée ce même orage s'est abattu sur Cahors et ses environs s'étendant sur un rayon de vingt kilomètres. Pendant quatorze minutes une pluie torrentielle et des grêlons énormes ont dévasté totalement les récoltes. Le blé, le tabac, sont perdus ; la vigne a été complètement abîmée.

Enfin l'orage a dévasté la partie du département de la Dordogne qui s'étend entre Le Buisson et les Eyzies.

A LA FRONTIÈRE BELGE

A COURTRAI

Deux incendies allumés par la foudre

Vers dix heures du soir, la foudre est tombée sur les ateliers de menuiserie et de charpente de M. Lescrawart, rue de la Prévoté. Il n'y avait personne, à cette heure tardive, dans les ateliers. C'est le propriétaire lui-même, qui s'en est aperçu le premier. En moins de cinq minutes, tout l'atelier était la proie des flammes. Les voisins organisèrent les premiers secours et bientôt les pompiers de la ville arrivèrent avec tout leur matériel. Ils durent travailler pendant une heure, pour éteindre cet incendie. Les dégâts sont évalués à 1.000 francs. Il y a assurance.

Chez M. André Putteman, boucher, rue Saint-Jean, il y a eu fait pris de la même manière, deux heures auparavant, dans une chambre à coucher située au premier étage. Les dégâts sont couverts par une assurance.

A GHELUWE

Vers minuit, la foudre a communiqué le feu à la grange dépendant de la ferme de M. Cardoen ; les pompiers sont arrivés à temps pour garantir les autres bâtiments. Les dégâts sont couverts par une assurance ; ils atteignent 5.000 francs. Le bâtiment incendié appartient à l'hospice de Menin.

A MENIN

On ne signale aucun dégât causé par la foudre, mais, par contre, il est tombé, vers minuit, une pluie diluvienne, accompagnée de grêlons d'une grosseur peu ordinaire. Plusieurs quartiers de la ville étaient inondés ; l'eau, dans certaines maisons, atteignait une hauteur de 40 centimètres.

A POTTES

Une maison incendiée

Au plus fort de l'orage, la foudre est tombée sur l'estaminet du « Cheval Rouge », tenu par Mme Vve Dieryck et fils, qui est aussi boulangère. La maison a été presque entièrement détruite en très peu de temps, et ce n'est pas sans peine que les habitants ont pu sauver les objets les plus précieux. La vieille mère de Mme Dieryck, très âgée, et qui logeait à l'étage, surprise dans son sommeil, est sortie saine et sauve, mais non sans difficultés. Les dégâts, très élevés, sont couverts par une assurance.

A HERSEAUX

La foudre est tombée sur la toiture de la maison habitée par M. Houtekens, près de la place, brisant plusieurs rangées de tuiles, sans toutefois occasionner d'incendie.

A EVREGNIES

L'orage est tombé sur une meule de foin, qui a été brûlée en partie. On ne signale aucun accident de personne.

EN ESPAGNE

Valladolid, 1er juillet. — Une terrible tempête a causé de grands dégâts dans les champs. Les récoltes ont beaucoup souffert. La foudre a tué une paysanne.

SAVON PRINCESSE MAKOKO, parfum nouveau

Chronique Locale

ROUBAIX

UN DÉMENTI. — Plusieurs journaux locaux et régionaux ont annoncé que l'honorable M. Eugène Motte allait très prochainement donner sa démission de maire. M. Motte envoie à l'une de ces feuilles la lettre qu'on va lire :

« 1er juillet 1902.

» Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Echo du Nord*,

» J'ai été assez surpris de lire hier en revenant de Paris dans votre honorable journal que vous aviez recueilli la rumeur donnant comme imminente ma retraite de la Mairie de Roubaix. Cette nouvelle est tout à fait prématurée et son annonce, si elle était vraie, par voie préalable de la presse, me mettrait dans une situation bien cavalière vis-à-vis de mes adjoints dévoués et des conseillers municipaux qui m'ont honoré de leur confiance. C'est à eux que je dois la primeur de mes décisions.

» Je reste sur le terrain que j'ai choisi dès la première heure. J'ai accepté le mandat de maire en le limitant à une année d'exercice en raison des charges déjà nombreuses que j'ai assumées. Je rentrerai ensuite dans le rang. Tout se passera suivant ce programme, mais je vous ferai observer que je n'ai encore que cinq mois de fonctions. C'est donc sans faire « de rabiot » que je reste à mon poste pour mettre la dernière main à l'œuvre du nouvel hôpital qui passionne notre administration, pour travailler à la transformation de l'Institut Turgot dans les bâtiments de l'ancien Collège, et pour parfaire la convention des Tramways qui ne prend pas la voie rapide et électrique. Fin 1902 tout cela sera bien mis au point et en voie d'exécution et je passerai la main à mon successeur, qui aura encore beaucoup de bonne besogne à accomplir. Telle est la vraie situation.

» Croyez, Monsieur le Rédacteur en chef, à l'expression de mes sentiments d'affectueuse considération.

» Eugène Motte. »

LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS MUSICALES. — Il a été question déjà à diverses reprises, au Conseil municipal de Roubaix, d'un règlement à élaborer pour les subventions à attribuer, dans l'avenir, aux sociétés musicales. M. Jules Noyelle, conseiller municipal, vient d'adresser à ses collègues un projet de règlement que nous reproduisons. Ce document sera soumis à l'approbation du Conseil dans une prochaine séance.

PROJET DE RÈGLEMENT pour les futures subventions à attribuer aux sociétés musicales.

RÈGLEMENT. — Considérant que les subventions accordées aux sociétés instrumentales ou orphéonistes ont pour objet et pour but d'élever le niveau musical chez nos concitoyens.

Que notre Ecole nationale de musique produit en grand nombre les intrumentistes et les chanteurs de mérite,

Qu'il y a utilité de favoriser le groupement de ces bons éléments musicaux en des sociétés importantes, résolues à maintenir le bon renom artistique de la ville de Roubaix,

Les subventions éventuelles ne seront accordées qu'aux sociétés dont le but est purement musical.

Aucune subvention ne sera donc attribuée aux sociétés dépendant d'un groupement politique, d'un établissement industriel ou d'une association quelconque, ayant un caractère particulier extra-musical.

Article 1er. — Les musiques ou orphéons pour être en droit de postuler une subvention devront avoir au moins cinq années d'existence.

Article 2. — Les subventions seront divisées en trois catégories comme suit :

Pour les Harmonies et Fanfares : 1re catégorie, 800 fr. ; 2e, 400 fr. ; 3e, 200 fr. — Pour les Orphéons : 1re catégorie, 400 fr. ; 2e, 200 fr. ; 3e, 150 fr.

La différence du taux des subventions accordées aux sociétés instrumentales avec celui adopté pour les Orphéons, provient de ce que ces derniers ne sont pas astreints aux frais beaucoup plus importants, que supportent les Harmonies et les Fanfares pour se former un répertoire varié, pour achat et entretien des instruments de musique et pour s'assurer des uniformes spéciaux.

Article 3. — Pourront aspirer au classement dans la première catégorie, les sociétés ayant obtenu au moins un premier prix d'exécution en division d'excellence ou supérieure et justifiant d'un effectif de : 80 exécutants pour les Harmonies ; 60 pour les Fanfares ; et 80 pour les Orphéons.

Article 4. — Pourront aspirer au classement dans la deuxième catégorie, les sociétés ayant remporté au moins un premier prix d'exécution en première division et justifiant d'un effectif de : 65 exécutants pour les Harmonies ; 50 pour les Fanfares ; et 65 pour les Orphéons.

Article 5. — Pourront aspirer au classement dans la troisième catégorie, les sociétés ayant remporté au moins un premier prix d'exécution en deuxième division et justifiant d'un effectif de : 50 exécutants pour les Harmonies ; 40 pour les Fanfares ; et 50 pour les Orphéons.

Article 6. — Les subventions aux fanfares de trompettes seront divisées comme suit : 1re catégorie, 200 fr. ; 2e catégorie, 100 francs.

Article 7. — Pourront aspirer au classement dans la première catégorie, les fanfares de trompettes justifiant d'un effectif de 55 exécutants et ayant remporté au moins un premier prix d'exécution en division d'excellence ou supérieure.

Article 8. — Pourront aspirer au classement dans la deuxième catégorie, les fanfares de trompettes justifiant d'un effectif de 50 exécutants et ayant remporté au moins un premier prix d'exécution en première division.

Article 9. — Les subventions nouvelles ne pourront être attribuées qu'au fur et à mesure que les ressources budgétaires en permettront l'affectation.

Article 10. — Les sociétés subventionnées s'engagent à prendre part à la fête nationale et aux services demandés par l'Administration municipale, concerts d'été pour les sociétés instrumentales, d'hiver pour les Orphéons.

Article 11. — Les sociétés subventionnées devront fournir chaque année à l'Administration municipale, avant fin novembre, la liste de leurs membres exécutants certifiée conforme par les président, chef et secrétaire des dites associations.

Article 12. — Toute société subventionnée dont l'effectif n'atteindrait plus les deux tiers du minimum d'exécutants fixé dans sa catégorie, pourra être rétrogradée dans la catégorie inférieure. Toutefois avant d'en arriver à cette mesure, un délai d'une année sera accordé aux sociétés en cause, pour compléter leur effectif.

Article 13. — Le présent classement n'aura pas d'effet rétroactif et les subventions déjà attribuées resteront acquises, nonobstant la réserve de l'article 12.

Article 14. — Les dispositions du présent règlement ne sont pas applicables à la Musique municipale.

(Signé) : J. Noyelle.

A PROPOS DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL. — LE PARCOURS DE ROUBAIX A LILLE SUR LES TRAINS DITS EXPRESS. — M. J. Noyelle nous demande l'insertion de deux lettres, qu'il a adressées à l'« Egalité », ce journal ayant avancé qu'il avait, en séance du Conseil municipal, retiré sa proposition tendant au rétablissement des voitures de toutes classes dans les trains « dits » express, sur le parcours de Roubaix-Tourcoing à Lille.

« Roubaix, le 23 juin 1902.

» Monsieur la Rédacteur de l'« Egalité »,

» Vous affirmez dans votre édition de ce matin, que j'ai déclaré hier soir au Conseil municipal, retirer ma proposition « réclamant de la Compagnie du chemin » de fer du Nord, le rétablissement des voitures de » toutes classes dans les trains de Roubaix-Tourcoing à » Lille » devenant express en dehors de ce parcours.

» Il faut que la partie de votre compte-rendu qui traite de cette question ait été écrite avant la séance, pour que vous me prêtiez aussi une attitude absolument opposée à celle que j'ai en réalité tenue.

» Puis-je espérer qu'en vue d'établir votre bonne foi à mon égard, que vous tiendriez en l'occasion à me faire admettre, vous voudrez bien rendre hommage à la vérité, en déclarant « qu'après avoir constaté que la » Compagnie du Nord avait rapporté la suppression des » parcours en deuxième classe sur ces trains, avançant au » représentant de la Chambre de Commerce qu'elle » avait été le fait d'une erreur », au lieu de retirer ma proposition, je l'ai au contraire énergiquement maintenue, en ce qui concerne le rétablissement des voitures de troisième classe dans tous les trains en provenance ou à destination de Lille, aucun de ces trains n'étant express sur ce trajet.

» Vos lecteurs seraient mal informés encore, si vous n'ajoutiez que ma proposition a été adoptée sans opposition, « à l'unanimité » des membres du Conseil municipal de Roubaix.

» Veuillez agréer, Monsieur, les salutations d'usage. »

J. Noyelle,
Conseiller municipal.

Cette lettre ayant été présentée tronquée et de façon fantaisiste, M. Noyelle en a réclamé l'insertion intégrale dans les termes suivants :

« Roubaix, le 1er juillet 1902.

» Monsieur le Rédacteur de l'« Egalité »,

» Votre façon de rectifier, après trois jours de labeur acharné, vous semble peut-être spirituelle, (c'est question d'appréciation) ; elle laisse à mon avis beaucoup à désirer, à côté de la bonne foi, de la correction professionnelle et de la loyauté.

» Faites savoir ou après l'insertion de ma lettre, tous les commentaires qu'il vous plaira, mais insérez-la au plus tôt, « sans la tronquer, telle que je vous l'ai écrite ».

» C'est ce à quoi je vous invite encore aujourd'hui, quitte à vous en faire au besoin sommation régulière, avec toutes les suites qu'elle comporterait.

» Agréez l'expression des sentiments que m'inspirent vos procédés. »

J. Noyelle,
Conseiller municipal.

MARIAGE. — Mardi, a été célébré, en l'église Saint-Martin, le mariage de M. Henri Herbaux, fils de M. Herbaux-Hassebroucq, ancien juge au Tribunal de commerce et trésorier de la Chambre de commerce de Tourcoing, avec Mlle Pauline Dazin, fille de M. Victor Dazin, négociant en tissus.

Les témoins étaient, pour le marié : MM. Louis Lorthiois, de Tourcoing, et Edouard Jonville, ses beaux-frères ; pour la mariée : MM. Clément Dazin et Louis Mulliez, ses oncles.

Nous présentons nos vœux de bonheur aux nouveaux époux et nous adressons nos félicitations aux deux familles.

LA FOURNITURE DES VÊTEMENTS DESTINÉS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES MUNICIPALES. — Mardi, à onze heures du matin, l'adjudication de la fourniture des vêtements destinés aux élèves des écoles municipales a eu lieu à la Mairie, sous la présidence de M. Georges Lehoucq, adjoint au Maire, assisté de MM. E. Leblanc, adjoint au Maire, et A. Delannoy, membres du Comité de la Caisse des écoles, M. Salambier, trésorier, assistait à la séance. Il y avait huit lots :

Le lot : Fourniture de camisoles en cachou, évaluée 3.620 francs ; — 2e lot : Fourniture de bas en laine noir mérinos, évaluée 8.595 francs ; — 3e lot : Fourniture de pèlerines avec capuchon, évaluée 2.300 francs ; — 4e lot : Fourniture de culottes et de vestons en velours, évaluée 11.261 fr. 75 ; — 5e lot : Fourniture de chemises et de tabliers, évaluée 3.860 francs ; — 6e lot : Fourniture de jupons en laine mérinos, évaluée 1.887 fr. 50 ; — 7e lot : Fourniture de bachelicks, évaluée 1.325 francs ; — 8e lot : Fourniture de châles en laine mérinos, évaluée 2.100 francs.

Ont soumissionné : 1er lot : MM. E. Menard, 23 p. c., adjudicataire ; L. et F. Delmasure, 8.00 ; Parent et Bonte, 19.00. — 2e lot : MM. Parent et Bonte, 17 p. c. ; Lehembre fils, 22.00 ; E. Ménard, 23.00, adjudicataire ; L. et F. Delmeure, 11.00 ; F. Parsy, 15.00. — 3e lot : MM. H. Vandenbussche, 3 p. c. ; Sengès-Louchart, 9.00 ; L. Hermez, 15.00, adjudicataire ; Mulliez et Tesse, 6.25 ; F. Boutry, 2.00. — 4e lot : MM. H. Vandenbussche, 10 p. c. ; Sengès-Louchart, 21.00, adjudicataire ; Mulliez et Tesse, 10.10 ; F. Boutry, 2.00 ; L. Hermez, 15.00. — 5e lot : MM. H. Vandenbussche, 4 p. c. ; Rammaert-Jeu, 2.00 ; Sengès-Louchart, 8.00, adjudicataire ; F. Boutry, 1.00. — 6e lot : MM. H. Lehembre fils, 18 p. c. ; Parent et Bonte, 13.00 ; E. Ménard, 18.00, M. Ménard, seul soumissionnaire présent, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 19 p. c. — 7e lot : MM. Augustin Spriet, 17 p. c., adjudicataire ; F. Roblod, 13.65 ; Parent et Bonte, 14.00. — 8e lot : MM. Parent et Bonte, 11 p. c., adjudicataire ; F. Roblod, 10.35 ; A. Spriet, 4.00.

LE TIRAGE DES PRIMES DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — C'est dimanche prochain, 6 juillet, qu'aura lieu le tirage des primes de la Bouchée de Pain et du Prêt du Couchage. Déjà, beaucoup de débits de tabac manquent de billets et le peu qu'il en reste ailleurs sera très vite épuisé ; que les retardataires se pressent, s'ils ne veulent être déçus.

Les personnes qui auraient égaré leurs numéros, sont priées d'en faire la déclaration au trésorier, 2, rue Fosse-aux-Chênes, avant samedi soir, afin qu'en cas de succès, il puisse être fait opposition.

VÉTÉRANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER. — M. Edouard Roussel vient d'être nommé membre d'honneur des Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871, et, à l'unanimité, il a été nommé président d'honneur de la section des Vétérans de Roubaix.

Lundi prochain, 7 juillet, à 6 heures du soir, le Président de la section, le commandant Jean Dubrulle, chevalier de la Légion d'honneur, présentera à M. Roussel, au siège de la Société, Café Delattre, la commission administrative et le Conseil de surveillance.

UNE SCÈNE D'ODIEUSES VIOLENCES RUE DE LA VIGNE. — TROIS ARRESTATIONS. — Une scène inqualifiable s'est déroulée, lundi soir, dans un garni de la rue de la Vigne.

Au numéro 18 de cette rue, à l'estaminet de Mme Dendauw, habite Mlle Juliette Tricot, ménagère, âgée de 24 ans. Vers neuf heures, cette jeune fille se trouvait dans sa chambre, lorsque cinq jeunes gens y firent irruption à l'aide d'une fausse clef que s'était procurée l'un d'eux. C'étaient les deux fils de la logeuse, Marius dit Maurice, peintre, et Julien Dendauw, tisserand, âgés de 19 et de 17 ans ; Jean Bignes, tisserand, 21 ans, demeurant Grande-Rue, 235 ; Jacob Vandenhoud et Arthur Watteau, dit le Berlou.

Dès qu'ils furent dans la chambre, les jeunes gens maintinrent la jeune fille et se livrèrent à tour de rôle sur elle à d'odieuses violences.

Mardi matin, Juliette Tricot a déposé une plainte au commissariat de police du cinquième arrondissement. Après une enquête conduite par M. Grimaldi, commissaire, les frères Dendauw, ainsi que Jean Bignos ont fini par avouer leur conduite coupable ; ils ont été mis en état d'arrestation et conduits au dépôt, d'où ils seront conduits, mercredi matin, à Lille. Toutefois, l'enquête a établi que Julien Dendauw n'avait pas pris part aux infâmes violences. Les deux autres coupables, Vandenhoud et Watteau, sont en fuite, la police les recherche activement.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit et demi, un jeune homme de 19 ans, Edmond Parnay, demeurant rue de la Paix, 62, regagnait son domicile lorsque, passant rue Henri-Martin, il fut assailli par deux individus qu'il n'a pu reconnaître. A ses appels les malfaiteurs ont pris la fuite. La police a été informée.

TROUVAILLES. — Un ouvrier apprêteur, M. Joseph Denecker, demeurant rue de Flandre, a trouvé un portemonnaie contenant divers papiers et une certaine somme d'argent.

— Mlle Maria Hémot, demeurant Grande-Rue, a trouvé une broche en or avec pierre fine.

AU DÉPOT. — Deux filles de mœurs légères, Blanche Dufresnes, âgée de 18 ans, et Marie Vanbreelart, 19 ans, ont été écrouées au dépôt, la première pour purger une condamnation à quatre jours de prison ; la seconde, une condamnation à une journée, peines prononcées antérieurement contre elles par le Tribunal de simple police, pour racolage.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la teinturerie-apprêt de M. J. Vanseckère, l'un des ouvriers, Constantin Vermeire, âgé de 46 ans, demeurant rue Faidherbe, à Croix, a été brûlé aux deux mains par un bain de teinture. M. le docteur Labbe lui a ordonné dix jours de repos.

— Louis Meurisse, tisserand, âgé de 17 ans, demeurant rue de Lenze, a été blessé à l'index droit pendant son travail. M. le docteur Druesne a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Auguste Lepoutre, fabricant, et lui a ordonné vingt jours de repos.

— Dans la fonderie de M. Napoléon Martin, un moulleur, François Dhaene, âgé de 55 ans, demeurant à Mont-à-Leux, s'est fait des contusions à la cuisse gauche en tombant. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— Guillaume Tuynerts, cagiste, âgé de 26 ans, demeurant rue Boucher-de-Perthes, s'est blessé au pouce gauche avec une cisaille. M. le docteur Druesne a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Rebache, fabricant de meubles, et lui a ordonné un mois de repos.

— Dans la filature de MM. Albert Motte frères, un chauffeur, Arthur Lefebvre, âgé de 27 ans, demeurant place de la Nation, s'est blessé à la main en nettoyant ses feux. Huit jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Godefroy.

— Un plafonneur, Paul Dussart, âgé de 52 ans, demeurant rue Philippe-de-Commines, à Lille, s'est fracturé la malléole gauche pendant son travail. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de MM. Louis Allard fils, plafonneur, et lui a prescrit trois semaines de repos.

— Marie Defers, soigneuse, âgée de 39 ans, demeurant rue des Longues-Haies, s'est blessée à la main droite pendant son travail. M. le docteur Ly a examiné l'ouvrière qui travaille pour le compte de M. Motte-Bossut fils, filateur, et lui a ordonné huit jours de repos.

ECOLE DE NATATION. — Mardi, 1er juillet 1902. Température de l'eau : A 6 heures du matin, à l'ombre, 22 degrés ; à midi, 23 degrés ; à 6 heures soir, 23 degrés. 191 entrées à l'école payante.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 2 JUILLET. — Mme veuve Alfred Dupisne, née Laure Wicart, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur. — Mme De Cock, née Anaïs Couplet, neuf heures, église Sainte-Elisabeth.

OBIT DU MÊME JOUR. — M. Henri Cuignet, dix heures, église Saint-Martin.

Pianos, orgues, harpes et tous instruments de musique, **E. Screpel-Pollet**, 138 bis, Grande-Rue.

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 2 fr. 95 le kilog.

ON TROUVE à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue :

Des règlements de jeu de fléchettes ;
Des règlements de jeu de piquet. 7307

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES à la Librairie du « Journal de Roubaix ». 4656

Communications

ROUBAIX. — Chevaliers de la Fourchette. — Mercredi, à huit heures et demie, répétition des chœurs pour le festival d'Ostende.

ROUBAIX. — Société chorale la « Sans-Crainte ». — Répétition, mercredi 2 juillet, à huit heures trois quarts, pour le festival d'Ostende.

— Société Symphonique Nadaud. — Répétition mercredi 2 juillet, à huit heures et demie.

— « Les Excursionnistes du Paraplule ». — L'avant-dernière réunion aura lieu samedi 5 juillet, à huit heures et demie précises. Décisions à prendre en vue du voyage des 3, 4 et 5 août, dont le but est la Hollande : visite de l'île de Walkeren, et de la ville de Rotterdam, excursion des plus charmantes sur le magnifique vapeur à hélice de la Compagnie Middelbourgeoise, par les principales voies navigables de la Zelande et de la Hollande méridionale.

— Philharmonique du Jean-Ghislain. — Répétition samedi à neuf heures. Communication au sujet de la sortie du lendemain 6 juillet, pour le concours de pêche à la ligne organisé par la société l'« Etoile ».

— Dotation de la Jeunesse de France, section de Roubaix. — Les enfants sociétaires de la Dotation sont invités à assister aux obsèques de leur camarade Farvacque Prudent, décédé accidentellement le 30 juin. La réunion, maison mortuaire, rue d'Alsace, Trois-Ponts, à 3 h. 12 ; à 4 heures à l'église du Très-Saint-Rédempteur.

CROIX

VOL D'UNE BICYCLETTE AU VÉLODROME. — Un employé de commerce de Lille, demeurant rue d'Iena, 36, M. Paul Verstraeten, 16 ans, abonné du Vélodrome de Croix, avait loué une cabine pour y remiser sa bicyclette après chaque course d'entraînement. En se rendant lundi à Croix, le jeune coureur a constaté que la porte de la cabine était fracturée et que le vélo avait disparu. M. Verstraeten a porté plainte au commissariat de police de Croix. La bicyclette volée a une valeur de 400 fr. : c'est une machine Cleveland, portant le n° 310 365, à roues jaunes et rayons bleus, marque Delansorne. Le voleur est inconnu.

COMMUNICATIONS. — Chorale Sainte-Cécile : Répétition générale aujourd'hui mercredi à huit heures et demie du soir au Cercle Saint-Martin.

— Fanfare du Crétchet. — En vue du service de dimanche prochain, la Commission administrative recommande aux sociétaires l'exactitude pour la répétition de vendredi. — Urgent.

WASQUEHAL

UNE MORT SUBITE. — Un pénible accident est survenu lundi soir vers sept heures et demie dans une maison située près de l'église habitée par un ménage ouvrier. Il y avait peu de temps que le mari était rentré de son travail quand tout à coup la ménagère, Marie Dejonge, 33 ans, qui vaquait à ses occupations, tomba sans connaissance sur le sol. Une hémorragie l'avait étouffée subitement.

LANNOY

MARIAGE. — Mardi a eu lieu à Chosey-le-Roi, le mariage de M. Paul Dervaux, industriel d'art, fils de M. Louis Dervaux-Deffrennes, industriel à Lannoy, et président du Conseil de Fabrique de cette ville, avec Mlle Marguerite Loubier, fille de M. Loubier-Leborgne, négociant. Les témoins étaient : pour le marié, M. Pierre Dervaux, son frère, et Mlle Sidonie Dervaux, sa mère ; pour la mariée, M. Ferdinand Leborgne, chevalier de l'ordre de Léopold, industriel à Lannoy, son oncle, et M. Jean Loubier, son frère, docteur en médecine à Paris.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Marie Feutry, 20 ans, étireuse chez M. Parent-Monfort, filateur de lin, rue Saint-Jacques, demeurant à Lys-lez-Lannoy, a eu la main gauche prise dans un engrenage. Elle devra subir une incapacité de travail de trente jours.

DEUX ARRESTATIONS viennent d'être opérées par le garde Décourcelle dans les circonstances suivantes : Deux jeunes gens, Emile Dusoulier, 15 ans, et Henri Vandenberghe, 17 ans, habitant Lannoy, manœuvres de maçon chez M. Vandenberghe, entrepreneur, rue du Bois, imaginèrent, dans un moment d'ivresse, de réclamer une augmentation de salaire à leur patron. Celui-ci ayant refusé, ils se rendirent à son bureau pour y réclamer ce qui leur revenait. M. Vandenberghe ne voulut pas y consentir et les fit sortir. Ce que voyant, les deux gamins se jetèrent contre la porte, et Dusoulier brisa un carreau de vitre ; il se blessa même assez grièvement.

Le garde fut requis, mais leur arrestation ne fut pas chose facile. Heureusement, un des ouvriers de la maison prêta main-forte, et les rebelles, qui déjà faisaient mine de lapider l'agent, purent être ligottés et conduits à la gendarmerie. Ils seront poursuivis pour ivresse, bris de clôture, outrages et rébellion.

SAILLY

LES FUNÉRAILLES d'Henri Mulliez, le fils du garde-chasse du Mesnil, dont nous avons raconté la mort tragique, ont eu lieu mardi matin à huit heures et demie. Dans l'assistance on remarquait M. Mulliez-Dewailly, conseiller d'arrondissement, et plusieurs gardes-champêtres des environs, parmi lesquels les gardes Mulliez, d'Ascq ; Cardon, de Forest ; Delannoy, de Sailly, etc. Au cimetière, M. Désiré Lorthiois, au nom de la Société des anciens élèves de l'école communale, a fait un dernier éloge du jeune Mulliez, si brusquement enlevé à l'affection de sa famille. Ajoutons que l'assistance était nombreuse.

UNE ARRESTATION a été opérée lundi par le garde Delannoy, celle d'un nommé Norbert Noclain, 55 ans, journalier, né à Luxembourg, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion. Il a été conduit à la gendarmerie de Lannoy.

TOUFFLERS

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE pour les sinistrés de la Martinique, ouverte dans la commune, a produit la somme de 52 fr. 70. En y joignant la subvention votée par le Conseil municipal et la souscription des deux écoles publiques, le total des secours s'élève à une centaine de francs.

STATISTIQUE SANITAIRE DU 2e TRIMESTRE. — Huit décès sont survenus pendant les mois d'avril, mai, juin. Les causes sont : phtisie pulmonaire, 1 ; bronchite chronique, 1 ; cancer, 2 ; affection cardiaque, 2 ; apoplexie cérébrale, 1 ; entérite, 1.

HEM

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Charles Devaully, journalier chez M. Mulaton, a eu le gros orteil gauche écrasé en harnachant un cheval.

CYSOING

A PROPOS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES. — On nous demande d'insérer la note suivante en réponse à un article publié par le « Progrès du Nord » au sujet de l'élection de M. Rigaut-Lemerre, conseiller municipal :

« Le « Progrès du Nord », faisant allusion au succès du candidat républicain libéral dit que notre belle victoire n'est due qu'à la pression des patrons et des contremaîtres. Nous, ouvriers membres de l'Union Sociale et Patriotique, nous répondons : Pas un électeur n'a été conduit au scrutin ; mais, par contre, les radicaux et les socialistes se sont chargés, eux, de venir dans la salle du vote, sous l'œil bienveillant de l'administration radi-cale-socialiste, insulter des personnes privées, de danser la « Carmagnole », de monter sur les tables des scrutateurs avant la proclamation des résultats ».

» Un groupe d'ouvriers de Cysoing. »

BOURGHELLES

UN CARROUSEL VÉLOCIPÉDIQUE aura lieu le dimanche 13 juillet, à Bourghelles. Cent cinquante francs de prix seront répartis entre les gagnants ; il y aura, en outre, de nombreuses surprises.

CERTIFICAT D'ÉTUDES. — Parmi les élèves des écoles de Bourghelles qui se sont présentés au certificat d'études, cinq garçons et quatre filles ont subi cet examen avec succès.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles, Actions, — Obligations, — Factures, — Bordereaux, — Quittances, — Circulaires, — Modèles divers, — Têtes de Lettre, — Registres, — Carnets, etc., etc. — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés. 5

VOULEZ-VOUS quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix, 1 fr. 50 en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 8546

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

Œufs frais, rue du Bois, 13.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le *Producteur*, le *Négociant*, le *Marchand*, le *Consommateur*. Elle remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

LE RAPPORT DE M. DE DION SUR L'ÉLECTION DE M. MILLERAND

Paris, 1er juillet. — Le 9e bureau, étant réuni aujourd'hui, pour entendre le rapport de M. de Dion, sur l'élection de M. Millerand, M. de Dion concluait à la validation, comme il en avait reçu mandat du bureau ; mais il avait mentionné, dans son exposé des motifs, les griefs qui avaient été relevés contre l'ancien ministre du Commerce. Il avait, notamment, insisté sur les faits trop nombreux de pression administrative qu'il avait constatés. Le 9e bureau n'a pas accepté ce rapport. M. de Dion a, en conséquence, résilié ses fonctions, et M. Cadenat a été nommé, à sa place. M. de Dion livrera son rapport à la publicité.

LES PRÉFETS ET SOUS-PRÉFETS AUX ÉLECTIONS

Paris, 1er juillet. — Une délégation du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste doit se rendre, demain matin, auprès du Président du Conseil, pour appeler son attention sur l'attitude de quelques préfets ou sous-préfets, qui, au cours de la dernière période électorale, auraient combattu les candidats républicains. Les délégués demanderont au Président du Conseil, de se montrer très sévère à l'égard de ces fonctionnaires, lorsqu'il arrêtera définitivement le mouvement administratif actuellement en préparation au ministère.

LA PROPOSITION D'AMNISTIE. — LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD

Paris, 1er juillet. — C'est exactement par 332 voix, contre 169, qu'a été repoussée l'urgence de la proposition d'amnistie de M. Gauthier de Clagny, et non 330 contre 179, qui avaient été annoncées en séance. Voici les votes des députés du Nord.

Ont voté pour : MM. Cochin, Dansette, Groussau, l'abbé Lemire, de Montalembert, Plichon.

Se sont abstenus : MM. Barrois, Guillain, Motte. Tous les autres ont voté contre.

LA MALADIE DU ROI D'ANGLETERRE

Londres, 1er juillet. — Bulletin de santé du roi, de sept heures du soir : « Le progrès, dans l'état du roi, se maintient. L'appétit s'améliore et le pansement de la blessure est moins douloureux. Le moindre effort continue à fatiguer le roi. — Treves, Laking, Barlow. »

GÉNÉRAUX BOERS EN ROUTE POUR L'EUROPE

Durban, 1er juillet. — Les généraux Botha, Dewet et Delarey viennent de s'embarquer pour l'Europe.

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

Paris, 1er juillet. — Suivant une dépêche de Lyon au « Temps », la valise de M. Parmentier fils, qui a été saisie et envoyée à Paris, contenait bien les 150 documents recherchés. D'autre part, on annonce que M. Leydet n'a encore pris aucune décision en ce qui concerne le fils Parmentier, arrêté à Lyon. Il l'a simplement mis en demeure de lui fournir les papiers qui lui ont permis de faire chanter sa famille. Ce n'est, d'ailleurs, que dans le cas très probable où il n'enverrait pas les papiers, qu'il serait mis sous mandat de dépôt et amené à Paris.

Me Parmentier a d'ailleurs déclaré aux juges, au cours de l'interrogatoire qu'il a subi aujourd'hui que son fils était un mauvais sujet, qu'il l'avait chassé de chez lui, mais qu'il ne pouvait pas avoir de papiers entre les mains.

Dernières nouvelles sportives

CYCLISME

LE MATCH MAJOR TAYLOR-TOM LINTON. — Paris, 1er juillet. — (Par dépêche.) — Le « Nègre » est décidément redevenu imbattable ; il s'est rencontré, aujourd'hui, à Buffalo, en un match avec entraîneurs, en deux manches, sur cinq et deux kilomètres, avec Tom Linton. Major Taylor a triomphé dans les deux manches. Il a couvert les cinq kilomètres de la première manche en 4 minutes 28 secondes, battant le record du monde. Dans la seconde manche, il n'a pu atteindre le record du monde, détenu par Elkes, avec 2 minutes 1 seconde 3/5 ; il a couvert les deux kilomètres en 2 minutes 4 secondes. Voici les résultats des autres épreuves : Internationale, scratch : Finale : 1er, Bouvotte ; 2e, Mayer ; 3e, Ruit. — Internationale amateurs : Finale : 1er, Piard ; 2e, Bertrand. — Course de motocyclettes (10 kilomètres) : 1er, Daroth ; 2e, Deneele. Devilly a fait une chute, mais, heureusement, sans mal.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

L'ORAGE. — A Dunkerque, pendant l'orage de lundi soir, la foudre est tombée sur le commissariat de police de la Basse-Ville ; elle est aussi tombée sur le steamer « Industrie », et a endommagé un mât.

— A Saint-Pol, la foudre est tombée sur la Mairie. Une cheminée a été démolie, et les fils téléphoniques ont été détruits.

— A Malo, le tonnerre a fait des dégâts importants d